



COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
ARTISTIQUE ET CULTURELLE
DU HAUT-RICHELIEU

37, rue Saint-Jacques | Saint-Jean-sur-Richelieu | J3B 2J6

art[o] présente La Petite Galerie

La Petite Galerie, c'est un espace d'exposition éphémère offert à tous les membres en arts visuels !

Située à l'entrée des locaux de la coopérative, l'espace d'exposition cohabite parfaitement avec l'espace boutique, en plus d'offrir une vue exceptionnelle depuis la rue avec sa pleine vitrine sur la rue Saint-Jacques.

Offrant 18 pieds linéaires d'exposition, doté d'un éclairage et d'un système d'accrochage facile à utiliser, La Petite Galerie est l'espace idéal pour montrer une petite exposition.



OBJECTIF

L'espace de La Petite Galerie a été créée afin de permettre à un plus grand nombre de nos membres de montrer leurs créations dans les locaux de la coopérative. Cet espace est mis exclusivement à la disposition des membres.

Puisqu'il ne s'agit pas d'expositions formelles présentées dans le cadre de la programmation annuelle, aucun titre ni démarche ne sont requis pour s'inscrire, et les artistes membres ont la pleine liberté de présenter le travail de leur choix.

UN ESPACE D'EXPOSITION... ET DE VENTE !

La boutique a été réaménagée pour mieux répondre aux intérêts des visiteurs. Le choix des produits que nous offrons dorénavant reflète les tendances observées des dernières années : les cartes de souhaits, carnets, bijoux et petits objets décoratifs ont la cote.

L'espace de La Petite Galerie devient donc l'endroit privilégié pour nos artistes membres d'y proposer, en complémentarité avec la boutique, une toute autre gamme de créations.

L'acquisition d'une oeuvre d'art étant une décision importante pour la majorité des gens, l'occasion de tisser des liens avec l'artiste devient un élément-clé qui vient faciliter ce processus.

UN AVANTAGE MEMBRE INDÉNIABLE

En présentant vos créations à La Petite Galerie, vous bénéficiez d'un espace d'exposition de qualité, et ce GRATUITEMENT.

Vous contribuez par le fait même à assurer une présence en continue à la galerie, en plus d'aider la coopérative à remplir sa mission d'être un lieu de diffusion artistique et culturel dynamique et diversifié !



COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
ARTISTIQUE ET CULTURELLE
DU HAUT-RICHELIEU

37, rue Saint-Jacques | Saint-Jean-sur-Richelieu | J3B 2J6

Règles d'utilisation La Petite Galerie

L'artiste a la possibilité d'utiliser l'espace à des fins d'exposition pour 1 ou 2 semaines :

Un calendrier est tenu à jour par la coopérative,

Les dates disponibles sont comblées sur une base « premier arrivé, premier servi »

L'acceptation du dossier est soumise à l'approbation d'un comité de sélection.

L'artiste doit fournir à l'inscription une photo numérique d'une œuvre (format paysage) représentative de ce qu'il souhaite montrer à La Petite Galerie,

L'artiste verra à ce que toutes les œuvres de son exposition soient munies d'œillets ou de fil de suspension ;

- La galerie est munie d'un système d'accrochage (rail et crochets ajustables sur fil),
- Aucun clou, système d'ancrage, gomme ou collants ne sont autorisés.

L'artiste bénéficie gratuitement des locaux et des canaux de communication de la coopérative (réseaux sociaux et site web)

L'artiste s'engage à :

Faire lui-même **l'installation** de ses œuvres, **le mercredi entre 13h et 17h00** avant le début de l'exposition. De l'aide peut être fournie sur demande.

Faire sa promotion (la coopérative peut préparer une publication pour le web et réseaux sociaux avec le visuel soumis par l'artiste, son nom et les dates de présence à La Petite Galerie).

Décrocher lui-même ses œuvres, **le mercredi matin suivant l'exposition entre 10h00 et 13h00** (ou selon l'entente avec l'artiste exposant qui lui succède).

Il est fortement suggéré à l'artiste d'être présent quelques heures, notamment la fin de semaine, pour partager avec les visiteurs. L'artiste peut faire une démonstration de son art s'il le souhaite.

LA COOPÉRATIVE S'ENGAGE À

- Mettre à disposition de l'artiste :
 - Socles, tables, grilles, fils et crochets pour l'accrochage sur rails d'expositionFormer l'artiste pour la caisse de la boutique.

VENTE

La coopérative art[o] :

- Effectue la vente et accuse réception du paiement complet.
- Retient 15 % en commission et verse 85 % à l'artiste en frais compensatoires sur vente d'œuvres.

Le paiement est effectué par chèque à la fin de la période d'exposition.



11'4"

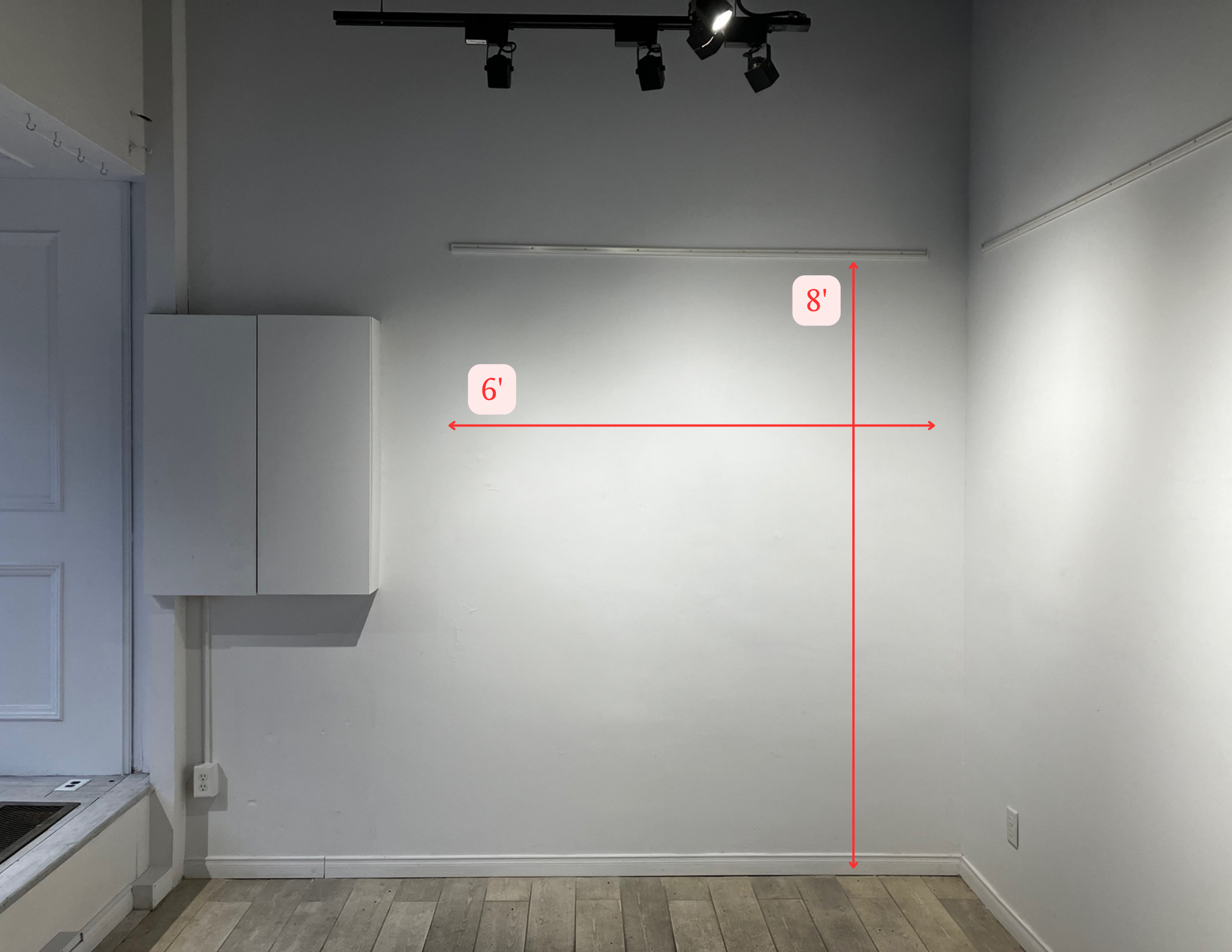
7'3"

3'4"

BOUTIQUE

EMPLACEMENT
OP





6'

8'



12'

8'